

Compte rendu – Session de travail du mardi 19 avril 2022

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 19 avril 2022 en présence des journalistes à la Salle publique et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Est absente : Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 5 avril 2022

Sujet	<p>Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 5 avril 2022.</p> <p>M^e François Bélisle demande à quel moment un suivi sera fait sur la rémunération des élu·es et élus. Mme France Cinq-Mars répond qu'un bloc de 45 minutes a été réservé pour ce sujet à la session de travail du 3 mai prochain.</p> <p>M^e François Bélisle demande aussi un suivi sur la résolution demandant que les membres du Conseil qui ont la COVID-19 puissent siéger à distance, comme avant l'entrée en vigueur du nouveau décret qui l'interdit. M. Jean Lamarche répond qu'il a discuté avec le président de l'UMQ à ce sujet et que les Services juridiques ont aussi discuté avec l'UMQ. L'UMQ a fait des démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui n'a pas accepté de modifier le décret. M. Lamarche affirme qu'il appuiera une résolution si les membres du Conseil souhaitent en déposer une en Affaires nouvelles à la séance publique. M. Pierre-Luc Fortin demande quant à lui pourquoi la résolution n'est pas déjà à l'ordre du jour de la séance publique. M. Lamarche lui demande s'il a fait un suivi depuis la séance du 5 avril dernier. M. Fortin répond que non, qu'il s'attendait à en entendre parler. M. Lamarche affirme qu'il revient à la personne qui souhaite déposer une résolution de faire le suivi de sa demande. M^e Marie-Michèle Lemay ajoute que M^e Yolaine Tremblay lui avait demandé de préparer la résolution, mais que considérant la réponse reçue de l'UMQ, il n'y avait pas eu de suite.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 1, 5, 21, 23, 30, 46, 47, 53, 67, 68, 71, 73, 75 et 89.</p> <p>Plus précisément, au point 1, M^e Marie-Michèle Lemay explique qu'il s'agit d'une résolution et qu'elle doit être proposée et appuyée. MM. Pierre Montreuil et Daniel Cournoyer vont respectivement proposer et appuyer la résolution.</p> <p>Au point 5, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande quel est l'objectif de ce point à l'ordre du jour. M. Jean Lamarche répond qu'au point 5, il s'agit de prolonger la gratuité au parc de l'Île Saint-Quentin jusqu'au 31 mai 2022 et que le point 6 établit la nouvelle tarification annuelle. M^e Annie Pagé ajoute qu'une présentation sera faite sur la nouvelle tarification à la partie huis clos de la session de travail. M. Pierre-Luc Fortin souhaite que cette présentation se tienne devant les journalistes à des fins de transparence. M. Lamarche répond qu'il faut donner les moyens de travailler à la Direction des communications et de la participation citoyenne. M. Luc Tremblay n'est pas d'accord avec cette raison et affirme que cette façon de faire ne correspond pas à la transparence. M^e Pagé précise que le sujet est amené à la session de travail pour une raison de délai et que sans cela, il aurait été discuté en comité. Elle ajoute que les présentations des fonctionnaires pour décision sont toujours faites à huis clos, mais que rien n'empêche les membres du Conseil d'en discuter à la séance publique. M^e Marie-Michèle Lemay souligne quant à elle qu'il n'y aura pas de vote sur ce point à la séance publique puisqu'il s'agit d'un avis de motion et que le vote se tiendra le 3 mai prochain. M. Lamarche dit qu'une discussion devant journalistes pourra avoir lieu à ce moment. M. Tremblay est d'accord. M^e François Bélisle souhaite refaire le débat sur la transparence afin de régler la question.</p> <p>Au point 21, M. Dany Carpentier demande l'état d'avancement du programme sur le logement abordable. M. Dominic Thibeault répond que le projet de programme n'est pas encore rédigé, mais qu'il souhaite le commencer au cours des prochaines semaines.</p> <p>Au point 23, M. Pierre-Luc Fortin demande s'il y a un potentiel de concurrence pour l'agrandissement du site de dépôt à neige. M. Robert Dussault répond qu'il s'agit de l'étape du règlement d'emprunt et que c'est plus tard, au moment de l'appel d'offres, qu'il sera possible de connaître le nombre de soumissionnaires.</p> <p>Au point 30, M. Dany Carpentier se demande comment ces projets sont mesurés (qualité de vie, retombées positives), se questionne sur les indicateurs et souhaite en discuter avec les membres du comité.</p> <p>Au point 46, Mme Geneviève Auclair demande à quel moment les citoyennes et citoyens peuvent s'exprimer sur la dérogation mineure. M^e Marie-Michèle Lemay répond qu'avant de commencer la lecture du point, elle demandera si une ou des personnes dans la salle souhaitent s'exprimer. Mme Auclair affirme que la décision du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est partiellement favorable et souhaite en savoir plus. M^e Lemay répond que les membres du Conseil peuvent conserver la recommandation du CCU ou accorder la dérogation mineure demandée. M. Robert Dussault précise que la recommandation est partiellement favorable, car la dérogation concernait deux objets : la surface et la hauteur du garage. Le CCU était à l'aise avec la dérogation concernant la hauteur, mais l'était moins en ce qui concerne la surface. La surface permise pour un bâtiment accessoire est un maximum de 100 m² alors que la demande est de 222,95 m². Selon les dernières lignes directrices, il est possible d'accorder une dérogation allant jusqu'à 150 % de la surface permise pour les bâtiments accessoires, ce qui est inférieur à la dérogation demandée par le propriétaire. Il ajoute qu'il revient aux membres du Conseil de décider d'accorder la dérogation mineure demandée ou d'accepter la recommandation partiellement favorable du CCU.</p> <p>Au point 47, M^e François Bélisle demande si la tour sera de la hauteur prévue. M. Dominic Thibeault répond que la tour sera de la hauteur proposée et que les citoyennes et citoyens ont été informés. M^e Frédéric Malenfant affirme qu'il s'agit d'un bel exemple de travail citoyen et que l'endroit proposé par un citoyen a été accepté par Vidéotron, soit au bout des bassins.</p> <p>Au point 53, M^e François Bélisle demande si, à la suite de l'avis défavorable, la Ville accompagnera les propriétaires. M. Dominic Thibeault répond que dans le cas d'un PIIA, les propriétaires sont accompagnés par l'équipe de l'Aménagement et que dans ce cas précis, l'accompagnement est commencé.</p> <p>Au point 67, Mme Geneviève Auclair demande quels outils ont été utilisés pour la création de la Tribune jeunesse. Mme Cynthia Simard répond que l'outil utilisé est la création d'une banque de noms pour intéresser les jeunes. Il s'agit de la première action en lien avec la politique jeunesse. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si le Conseil s'apprête à voter sur une politique jeunesse ou sur des actions en lien avec elle. Mme Cynthia Simard répond que la politique jeunesse a été adoptée en 2021 et qu'il s'agit maintenant d'intéresser les jeunes. M. Dany Carpentier ajoute que la politique prévoit l'inclusion des jeunes et que l'idée est d'être transparent auprès de la population.</p> <p>Au point 68, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande à quoi s'engage la Ville en cautionnant le GP3R envers la Caisse Desjardins des Trois-Rivières. Mme France Cinq-Mars explique qu'il s'agit d'un cautionnement standard et qu'en cas de défaut de remboursement, la Ville sera appelée en garantie. Mme Albernhe-Lahaie dit être inquiète en raison de la poursuite de 20 millions \$ intentée contre le GP3R. Elle se demande si la Ville peut être obligée de payer dans le cadre de cette poursuite. Elle est aussi inquiète d'un audit de Revenu Québec au sujet des taxes à la consommation. M. Luc Tremblay répond que la Ville cautionne souvent des prêts d'entreprises. Concernant la poursuite, il affirme que le GP3R a des assurances et que le litige par rapport aux taxes à la consommation n'est pas inquiétant. M. Jonathan Bradley précise que la poursuite a été intentée contre quatre organisations et non pas seulement contre</p>
--------------	--

le GP3R et répète que le GP3R a des assurances dans ce dossier.

Au point 71, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si la subvention de 50 000 \$ au Musée des Ursulines sera versée malgré la vente du Monastère. M. Robert Dussault répond que le Musée restera ouvert, ce qui justifie le maintien de la subvention. Il annonce qu'une présentation sur le sujet sera faite à la partie huis clos de la session de travail. Mme Alberne-Lahaie demande si une fois la Ville propriétaire du Musée, elle s'autoattribuera une subvention. M. Dany Carpentier répond que le Musée des Ursulines est une entité et un organisme à vocation touristique et non pas un bâtiment. Selon lui, la subvention permet de garder le musée ouvert. Mme France Cinq-Mars précise que la subvention est versée pour le fonctionnement du musée et non pas pour l'entretien du bâtiment.

Au point 73, M. Dany Carpentier affirme qu'il est toujours difficile de ne pas suivre les orientations prises lors de l'adoption du budget, mais il se questionne sur la qualité de l'air durant les feux d'artifice. Il annonce que c'est la dernière fois qu'il vote pour la présentation de feux d'artifice. M. Pierre-Luc Fortin propose de ne pas présenter de feux d'artifice cette année, et ce, pour des raisons budgétaires. Mme Pascale Alberne-Lahaie propose quant à elle de retirer le point de la séance publique du soir, d'en discuter au lac-à-l'épaule et de voter sur la résolution le 3 mai prochain. M. Jean Lamarche rappelle que le lac-à-l'épaule traitera des orientations budgétaires 2023. M^e François Bélisle propose de présenter les feux d'artifice à l'occasion de la fête de Trois-Rivières plutôt que durant le Grand Prix. M. Richard W. Dober est d'accord avec cette idée. M^e Annie Pagé annonce avoir consulté Mme Sophie Desfossés qui lui a confirmé que le point 73 peut être reporté à la prochaine séance publique.

Au point 75, M^e François Bélisle souhaite qu'une réflexion sur le nom de cette activité, Virée du maire, soit faite. Il rappelle que M. Claude Ferron avait présenté cette demande en 2019 ou 2020 afin de dépolitiser cette activité. Il croit qu'il est temps d'en reparler.

Au point 89, M. Richard W. Dober demande à quel endroit auront lieu ces vols de drone. M. Dominic Thibeault répond qu'il ne le sait pas précisément, mais que les drones seront utilisés dans le contexte du contrat octroyé à GDG Environnement afin de couvrir les endroits difficiles d'accès où le travail est fait à pied par les employés de GDG. Il affirme que le territoire traité est le même qu'au cours des années précédentes. M. Dober demande si l'efficacité des deux modes d'application est équivalente. M. Thibeault répond que c'est le cas et que l'utilisation de drones simplifiera les opérations. Il précise que les drones voleront à basse altitude. M. Dober demande si l'effet du *Bti* est plus important lorsqu'il est relâché en hauteur. M. Thibeault répond que ce n'est pas le cas, car les drones vont relâcher une version solide du produit alors qu'à pied, les employés utilisent une version liquide du produit.

M. Luc Tremblay revient sur les huis clos. Il affirme qu'il a demandé par courriel pourquoi certains des points devaient être discutés à huis clos et qu'il n'a pas obtenu de réponse. M. Jean Lamarche demande à qui le courriel a été envoyé. M. Tremblay répond que le courriel a été envoyé à Groupe Conseil municipal, à la directrice générale et aux deux directeurs généraux adjoints. M. Lamarche lui propose d'écrire à la directrice générale et de mettre les autres personnes concernées en copie conforme. M. Tremblay demande pourquoi certains sujets doivent être discutés à huis clos. M. Lamarche répond que le dossier des Ursulines exige un niveau de confidentialité élevé. Généralement, lorsque des points sont demandés par les membres du Conseil, elles ou ils décident si le point est à huis clos ou non. Lorsqu'il y a des présentations de fonctionnaires, lorsque le sujet concerne un tiers ou des employés ou employées, lorsqu'il s'agit d'un dossier stratégique et confidentiel, les sujets sont discutés à huis clos. M. Tremblay déplore le fait qu'une présentation sera faite aujourd'hui, mais que la discussion se tiendra le 3 mai prochain. M^e François Bélisle annonce qu'il comprend le raisonnement concernant les huis clos, mais que puisque sans prise de décision il n'y aura pas de discussion publique, il préfère ne plus participer à des votes indicatifs tenus durant la partie huis clos. Mme Pascale Alberne-Lahaie revient sur ce qu'elle appelle la culture organisationnelle du courriel et affirme s'attendre à ce que la personne interpellée lui réponde. Elle attend toujours une réponse concernant sa proposition d'inviter un expert à un des comités transversaux. M. Dany Carpentier dit comprendre que lorsqu'un courriel est envoyé à plusieurs personnes sans en cibler une en particulier, ces dernières ne savent pas toujours à qui s'adresse le courriel. M. Lamarche propose de s'adresser à la directrice générale lorsqu'on ne sait pas à qui envoyer notre question. Mme France Cinq-Mars indique que lorsque les membres du Conseil lui envoient un courriel, elle leur répond de façon administrative. En ce qui concerne les points qui seront à l'ordre du jour d'un comité, elle explique que les membres du Conseil ont accès à un fichier qu'il est possible de convertir en format Excel. Elle explique aussi que la ou le DGA s'assoit avec la présidente ou le président du comité afin de déterminer le moment où un point sera inscrit à l'ordre du jour. Elle précise que le nouveau mode de fonctionnement est un projet pilote et qu'il est toujours en rodage. Mme Alberne-Lahaie souhaite qu'un bilan des six premiers mois du nouveau mode de fonctionnement soit fait afin d'apporter certains ajustements.

Décision : Retirer le point 73 de l'ordre du jour de la séance publique.

Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 19 avril 2022.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. Pierre-Luc Fortin quitte la session de travail à 13 h 53.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités

Sujet	<p>Comité Assurer la gestion des eaux : M^e François Bélisle, président, annonce que deux points concernant l'eau potable ont été discutés.</p> <p>Comité Assurer un environnement sain et propre : Mme Geneviève Auclair, présidente, annonce que le seul point discuté à la partie diffusable de la réunion a été une demande de crédit de taxes pour les matières résiduelles. La recommandation du comité a été défavorable.</p> <p>Comité Assurer la sécurité des milieux : M. Jonathan Bradley, président, annonce qu'il a été question, lors de la dernière réunion du Comité, d'un point d'information sur le système policier au Québec, des interventions policières en sécurité routière et du processus d'embauche de policiers conventionnels issus de minorités visibles.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	